

DEVENIR MEMBRE DU BUREAU

◉ 6 mardis en soirée de 18h30 à 21h30

Objectifs

- ❑ **Préciser la responsabilité particulière des membres du bureau, au sein du conseil d'administration**
- ❑ **Travailler le rôle de chacun entre la direction et les délégations reçues du CA**

Dates

mardi 26 septembre
 mardi 10 octobre
 mardis 7 & 21 novembre
 mardis 5 & 12 décembre

Lieu

A définir selon la provenance des personnes qui s'inscriront.

Coût

Forfait de 30 € par personne.

Intervenante

Myriam Tierce-Monier, Conseil en formation et communication

Participants

Formation réservée aux membres des bureaux des centres sociaux et aux administrateurs ayant suivi la formation « exercer sa fonction d'administrateur ».

Effectif minimum : 8 personnes.

Effectif maximum : 18 personnes.

Inscription

Utiliser le bulletin d'inscription joint à ce dossier.

Il peut aussi être téléchargé sur le site de la Fédération :
www.centres-sociaux-rhone.com

Programme

voir au verso

PROGRAMME - Devenir membre du bureau

Mardi 26 septembre 2017

Une association comment ça fonctionne ?

- . Cadre légal - Cadre statutaire - Règlement intérieur
- . Assemblée générale
- . Conseil d'administration, bureau, commissions... : comment toutes ces instances s'articulent-elles ?
- . Le centre social, un moyen au service du projet

Mardi 10 octobre 2017

La gouvernance associative

- . Quelle organisation collective se donner ?
- . Organisation par fonction : zoom sur chaque fonction
- . Organisation par mission : la question de la co-présidence
- . Notre relation au pouvoir

Mardi 7 novembre 2017

La conduite du projet du centre

- . Une fois le projet construit et agréé, il doit être mené à son terme, évalué chaque année en assemblée générale, modifié si besoin est. De quels moyens dispose l'association ?
- . Comment et avec qui le bureau et le CA conduisent-ils cette démarche dont ils sont les garants ?

Mardi 21 novembre 2017

La responsabilité : prévention des risques

- . La responsabilité civile, pénale et financière des dirigeants
- . Les précautions à prendre : formaliser délégations et procédures

Mardi 5 décembre 2017

La fonction employeur

- Les relations avec la fonction de direction :
- . La question des délégations
 - . Les obligations de l'employeur
 - . La convention collective et la grille de classification
 - . L'entretien annuel d'évaluation

Mardi 12 décembre 2017

Animer la vie associative

- . L'adhérent, base constitutive de l'association
- . Usager, adhérent, bénévole, administrateur : permettre à chacun de trouver sa bonne place
- . L'accueil des nouveaux administrateurs
- . L'animation des instances associatives